

des Princes &c. Juin 1759. 431
avec la Princesse Caroline , n'a point encore
l'aveu préalable qui lui est nécessaire ; ainsi cette
affaire pourra traîner encore en longueur.

Excepté la formation d'une Armée en *Flandres* aux ordres de Mr. de Chevert , & toutes les précautions que les François prennent pour les Côtes , le reste des Pays-Bas des deux Dominations ne fournit rien de fort intéressant.

A R T I C L E I V .

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

V I E N N E . I. Nous avons rapporté le mois passé une Ordonnance du Roi de France sur des Lettres Avocatouires , publiées par le Roi de Prusse contre les Généraux & Officiers des troupes Saxonnnes actuellement au service de ce Monarque en qualité d'auxiliaires. L'Impératrice-Reine Apostolique en a fait autant par une Déclaration solennelle , qui est une Pièce qu'on ne peut passer dans nos Journaux. La voici.

La Capitulation des troupes Saxonnnes & les fréquentes infractions que la Cour de Berlin y a faites elle-même , sont aussi notoires que l'invasion de la Saxe , & l'expulsion du Roi de Pologne de ses Etats héréditaires.

Les Officiers Saxons , réduits dans la captivité Prussienne & obligés la plupart à promettre par écrit & sur leur parole d'honneur de ne pas s'éloigner sans permission des endroits qui seroient fixés pour
leur